



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Fonds européens

Question écrite n° 76227

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur la gestion par la France des fonds structurels européens (FSE). Le rapport de la Cour des comptes, publié en février 2015, recommande de « concentrer les actions sur un nombre réduit de priorités ». Au regard de cette proposition, elle souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement.

Texte de la réponse

La programmation 2014-2020 porte sur 11 objectifs thématiques et 80 % des crédits sont obligatoirement concentrés sur 4 priorités d'investissement au choix des autorités de gestion dans le cadre de leur programme. Elles portent pour le fonds européen de développement régional (FEDER) sur le renforcement de la recherche, du développement et de l'innovation (objectif thématique 1), l'amélioration des technologies de l'information et de la communication et leur utilisation (objectif thématique 2), le renforcement de la compétitivité des PME (objectif thématique 3) et le soutien pour la transition vers une économie à faible émission de carbone (objectif thématique 4). Pour le fonds social européen (FSE), les objectifs sont la promotion d'un emploi durable et de qualité (objectif 8), la promotion de l'inclusion sociale et de la lutte contre la pauvreté (objectif 9) et l'investissement dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle et l'acquisition tout au long de la vie (objectif 11). Les objectifs thématiques sont déclinés en priorités d'investissements propres à chaque fonds. Cette concentration thématique a pour objectif de maximiser l'effet levier des fonds européens.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76227

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mars 2015](#), page 1896

Réponse publiée au JO le : [20 septembre 2016](#), page 8462